

VI. — M. de Mandelot, gouverneur de Lyon, prévient le roi qu'il ne peut tirer l'emprunt demandé à l'étranger, sauf auprès des Lucquois qui offrent 30,000 livres pourvu que le dit et le sieur Marcel garantissent la somme.

Lyon, 49 aoust 1569.

VII. — Même lettre à la reine ; il nomme les Lucquois Bonvisi, Arnolfini et Balboni comme particulièrement dévoués au service du roi.

Même date.

VIII. — Le même écrit à la reine que les Allemands prêtent en outre 20.000 livres; il la prévient que le sieur de Versines a été envoyé par l'amiral en Allemagne.

Lyon, 13 octobre 1569.

IX. — Lettre de M. de Mandelot au duc d'Anjou demandant instamment qu'on ne casse pas sa compagnie des gardes, « qui est une chose que je cognois estre tant et plus nécessaire que nulle aultre qui soit de deçà pour le service du roy mesme pour le bien, repos et tranquillité de tout ce peuple. »

Lyon, le 16<sup>e</sup> d'avril 1571.

X. — Le même envoie à la reine le procès-verbal de renseignements trouvés dans les papiers d'un homme envoyé de Genève à la Rochelle près de l'amiral.

Lyon, 19<sup>e</sup> Mai 1571.

XI. — Le sieur La Mante écrit au roi qu'il ne peut plus par aucun moyen attendre pour le paiement des soldats ; réclamant contre la diminution de 50 hommes sur la garnison de 350 de la citadelle faite pour maintenir la garde de M. de Mandelot et faisant observer qu'il lui faut entre-